AR Prefecture
016-200072023-20260924-20260924_08-DE
Reçu le 29/09/2026

République Française ***Département de la Charente***

Séance du Jeudi 24 septembre 2026

Délibération n°*20260924_08*

Nombre de conseillers communautaires :
En exercice **: 69**
Présents : 57
Pouvoirs : 8
Votants : 65
- dont « pour » : 65
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet : CULTURE/PATRIMOINE : attribution d'une aide financière exceptionnelle au profit du centre social « ESPACE ARC EN CIEL » pour la restauration du film La Frairie

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD au Domaine de l'Eden Saules à St Groux.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - ROUX Emilie - SYLVESTRE Gilles - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - CHADOZEAU Jean-Rémy - AGUESSEAU Norbert - BOULIER Norbert – BLANCHON Alain - SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves - KAUD Pascal - CAMY Bruno - PINAUD Laurence - LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques – REMAUD Richard – RADOUX Loïc - NOEL Yannick – BELAIR Lionel - CHAUSSEPIED Pierre FLAGEY Jean-Michel - HENAFF Lionel – CROIZARD Christian - CHADOUTEAU Nathanaël – THURU Marie-Danièle - CHARRIAUD Jonathan – LAMAZIERE Véronique - RAMEZI Christelle – LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - PITEAU Sébastien MARCELIN Céline BAUSSANT Jean-Robert - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis - BOUCHET Éric LACROIX Aurélie – BRIE Antoine - SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle - DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne ROULAND Jean – DUPUY Marie-Christine MICHONNEAU Patrick – JEROME Géraldine - MUGNIER Pierre-Herrman - AUDOUIN Mickaël

Excusé(es) : DE LUSTRAC Jean-Marc – POTEL Maryse - HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Sébastien

Suppléants remplaçant un titulaire :
1- LUNE Philippe suppléant de HOFFMAN Pascal
2- PARIS Patrick suppléant de LIOT Gérard
3- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
4- RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

Pouvoirs :
1- BARREAUX Bernadette donne pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
2- PERRON Michèle donne pouvoir à SOURY Christine
3- VIAUD Annette donne pouvoir à LAMAZIERE Véronique
4- FELIX Héloïse donne pouvoir à CROIZARD Christian
5- SEMON Laura donne pouvoir à PINGANAUD Paul
6- CHAUDRET Basile donne pouvoir à BOUCHET Éric
7- DANEDE Laurent donne pouvoir à FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE
8- ETIENNE Murielle donne pouvoir à BRIE Antoine

Secrétaire de séance : Mme Emilie ROUX

AR Prefecture
016-200072023-20260924-20260924_08-DE
Reçu le 29/09/2026

Objet : CULTURE/PATRIMOINE : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL « ESPACE ARC EN CIEL » POUR LA RESTAURATION DU FILM LA FRAIRIE

Vu le courrier du centre social Espace Arc en Ciel reçu le 09/07/2026, sollicitant le soutien financier de la Communauté de communes dans le cadre de la restauration du film LA FRAIRIE et sa projection à l'occasion du festival Man'lywood qui se déroulera en novembre 2026,

Vu la proposition du bureau communautaire en date du 20/07/2026,

Monsieur le Vice-Président en charge de la « culture, du tourisme, du patrimoine et du sport » informe l'assemblée que l'association Escape Arc en Ciel sollicite un cofinancement exceptionnel de 2 250 € sur un budget de 18 627 € pour la restauration du film LA FRAIRIE, au titre de la sauvegarde du patrimoine de mémoires.

L'association a par ailleurs sollicité un cofinancement dans le cadre de l'organisation du festival Man'lywood, à l'occasion duquel une projection du film aura lieu. Anne Charrier, actrice renommée du petit écran et comédienne de théâtre sera la marraine du festival.
Le budget prévisionnel du festival s'élève à 13 885 €.
Par délibération en date du 20/07/2026, le bureau communautaire a acté l'attribution d'une subvention de 500€ au titre du dispositif communautaire d'aide culturelle.

Le bureau propose au conseil communautaire l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2000 € pour cofinancer la restauration du film, sous réserve de bénéficier d'un droit de diffusion et des remerciements dans le film.

Il est proposé d'approuver l'octroi d'une subvention de 2000 € au profit de l'Espace Arc en Ciel pour la restauration du film LA FRAIRIE, au titre de la sauvegarde du patrimoine de mémoires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER l'octroi de la subvention précitée au bénéficiaire, selon les conditions précitées ;**
- **D'AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD

Communauté de Communes Cœur de Charente